

2^e DIVISION

2^e Bureau.

Quimper, le 10 Janvier 1903.



OBJET :

Emploi abusif
du breton dans
les instructions
religieuses et le
catéchisme.

Monsieur l'Evêque,

J'ai l'honneur de vous informer
que par décision de M. le Président
du Conseil, Ministre ^{de l'Instruction et} des Cultes,
en date du 9 courant, je retiens,
à titre d'exemple, les mandats de
traitement, pour le trimestre
qui vient d'échoir, de 31 ecclésiastiques,
les plus compromis parmi ceux
qui, dans votre diocèse, persistent
à faire de parti pris usage du
breton dans leurs instructions et
l'enseignement du Catéchisme; ce
sont:

M. M. Gaffès	-	Desservant de Landudal
1 Le Férec	{	Monsieur Lambert
3 Le Boal	{	Fouldreuzic
1 Louic	{	Esquibien
3 Le Coz	{	Penmarch

1. m. m. 6	Féron . desservant de	Kerfeunteun
7	Picart	Trégourez
8	Roué	La Feuillée
9	Corbel	Loqueffret
10	Gloarec	Prermitis
11	Kerbiou	Plougouvest
12	Guillon	St Sauveur
13	Laurent	Communa
14	Le Galen , vicaire à	Tréfléz .
15	Le Toll desservant de	Kernevel
16	Morvan	Belgwen
17	Chéoden	Clévez
18	Creignou , curé de	Bannalec
19	Brodec , desservant de	Rédéné
20	Moulléc	Moëlan
21	Camreau	Querrien
22	Kerlouet	Mellac
23	Guéguen	Percran
24	Gaffés	Plouédery
25	Cantina	St Divy
26	Mounguy	Ploudaniel
27	de Coataudou	Ploumor-Trég
28	Mouanach	St-Méen
29	Jacob	Milizac
30	Madec	Tréflévenez
31	Le Berdy	Plouzané

Monsieur le ^{de l'Intérieur et} Résident du
 Conseil, Ministre des Cultes,

ni invite à vous faire savoir, en
vous notifiant sa décision, que
pareille retenue sera faite pour
les trimestres à venir, tant que
les prêtres sus-visés ne feront
pas emploi de la langue française
dans leurs instructions et dans
l'enseignement du catéchisme.

Je devrai donc, avant
l'expiration du trimestre en cours,
lui faire connaître les modifications
qui auront pu survenir à ce
point de vue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
l'Evêque, l'assurance de ma
haute considération.

L^{re} Le Préfet,
Le Secrétaire général délégué,

Méunier